

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2021

Département de Saône et Loire
Arrondissement de LOUHANS,
Commune de THUREY.

Le 14 octobre 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil, sur la convocation du 21 septembre 2021 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Étaient présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Jean-Michel FROMONT, Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Marie-Noelle PAQUELIER, Christine PERREAUT, Aurélien COLAS, René ROSAT, et Joris LACOUR, Maryse COULON, Isabelle REBILLARD

Était absent : Emmanuel MERLE

Pouvoir : /

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire, qui a nommé Monsieur Joris LACOUR comme secrétaire de séance.

- ✚ Monsieur Jean-Michel FROMONT propose d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour :
 - **Un nom pour le futur lotissement :** afin de créer le budget annexe lié à la réalisation du nouveau lotissement, et aussi pour son immatriculation et l'assujettissement à la TVA, il est nécessaire que le lotissement porte un nom.

Le conseil accepte à l'unanimité ce nouveau point à l'ordre du jour.

Votes :

10 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

- ✚ **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal** en date du 28 juillet 2021 à l'unanimité des membres présents.
- ✚ **Intervention de Monsieur Yannick MOREY : installation d'une station météo communale sur le site du futur lotissement**

Monsieur Morey présente notamment l'aspect technique de la station météo. Il interpelle l'assemblée sur le choix du terrain où placer la station : il y a des distances à respecter par rapport aux habitations afin d'assurer la bonne réception des données (vent, pluie...).

Il convient de trouver un autre emplacement que celui imaginé dans un premier : une réflexion est en cours.

L'installation d'un station météo apporte plusieurs points positifs, notamment :

Etoffer le nombre de stations locales, car il y en a très peu alentours.

Permettre la consultation depuis le site internet dédié par les habitants et agriculteurs de Thurey

Appuyer des dossiers de sinistres auprès des assurances en cas d'intempéries : Monsieur Morey, météorologue, peut fournir des certificats météo.

Création d'un budget annexe pour le lotissement

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'un nouveau lotissement communal. Il souligne la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe M 14 appliquant les principes de la comptabilité des stocks. Il expose que désormais, les ventes de terrains à bâtir réalisées par les collectivités dans le cadre de leurs opérations d'aménagement comme les lotissements, constituent des activités économiques soumises de plein droit à la TVA.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la création de ce budget au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés pour la création de ce budget annexe par **Délibération n°24/2021**.

Votes :

10 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

Dénomination du futur lotissement

Le Maire, vu la nécessité de donner un nom au lotissement qui sera bientôt créé pour raisons administratives, demande aux élus de réfléchir à un nom.

Le nom choisi est : le lotissement des trois pointes, dit « les trois pointes ».

Changement d'assurance Risques Statutaires

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat d'assurance des risques statutaires est souscrit par la commune auprès du CDG71. Le présent contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte de la commune auprès de la CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Le CDG71 a ouvert une procédure d'appel d'offres afin d'attribuer le marché pour la période du 1er janvier 2022–31 décembre 2025.

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 18 mai 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché. Sa décision est la suivante : Attribution du marché à GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE-AG2R PREVOYANCE.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour la souscription à ce nouveau contrat.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés l'adhésion à l'assurance statutaire GRAS SAVOYE proposée par le CDG71 **Délibération n°25/2021**.

Votes :

10 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

Retour sur la présentation de nos actions et projets : apéritif du 09 octobre 2021 avec les habitants de Thurey

L'évènement a accueilli une cinquantaine de participants et un journaliste du JSL.

L'équipe municipale a présentée, avec support diaporama, les actions réalisées depuis le début du mandat et les projets à venir.

Une urne avait été mise en place pour recueillir des idées de noms pour la future micro-crèche proposés par les habitants de la commune.

Les participants ont fait de bons retours sur l'évènement.

Nom de la crèche : parmi les huit propositions reçues, c'est « La casa des bambins » qui a été retenue.

✚ Point lotissement :

- **Retour sur la réunion du 12/10 avec l'architecte retenue, Madame GUILLEMIN du cabinet ZAGE-CONSEILS :**

L'architecte va programmer le passage d'un écologue pour déterminer la présence éventuelle de risques environnementaux et écologiques. Puis elle étudiera le projet et fera plusieurs propositions d'implantation. Elle indique qu'il n'y aura pas besoin de coordinateur SPS car il n'y aura pas de cohabitation entre les différentes entreprises sur le chantier.

- **Point des orientations retenues :**

L'architecte doit d'abord étudier le terrain, le nombre d'habitations réalisables, les implantations possibles, etc avant de faire des propositions.

- **Rendez-vous avec Monsieur AGRON de la DRI**

L'accès aux deux lotissements, le Grand Crouilly et le futur lotissement, se fait par la même route. Plusieurs usagers sont venus signaler la dangerosité de l'accès routier pour aller au lotissement actuel. Compte-tenu du fait que le lieu n'est pas considéré accidentogène, Monsieur AGRON a fait la proposition suivante pour sécuriser la zone :

- Une ligne continue centrale sera tracée devant les deux lotissements
- Deux panneaux "stop" seront installés à la place des "cédez le passage" actuels (un en sortie des lotissements, un au carrefour rue neuve donnant sur la départementale).
- Une bande jaune ayant un impact visuel sera tracée au niveau du panneau d'agglomération "Thurey"
- Le comptage des véhicules entrant par l'accès au lotissement actuel sera fait par la municipalité. Si le nombre de véhicules comptés est supérieur à 250, la DRI fera un comptage de confirmation. Si ce chiffre est confirmé, alors nous pourrons faire une demande pour nouveau comptage et la mise en place d'un accès plus sécurisé.

La bande de terrain le long du lotissement Grand Crouilly appartient à la commune : une plantation de haies sera faite. Ceci permettra un terrain facile d'entretien et un effet brise vue pour les habitants du lotissement.

Une demande de subvention pour cette réalisation pourra être faite à la DRI. La DRI indique que la demande de subvention doit être formulée avant fin d'année 2021.

Il est demandé à la secrétaire de mairie de s'assurer des conditions d'obtention de cette éventuelle subvention.

✚ Don de la Poste à la CCB71

A présent que le terrain anciennement BON a été acquis par la commune et que le bornage de la totalité du terrain a été fait par Monsieur Soulage, géomètre, la Poste peut être donnée à la CCB71.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles références des parcelles AB242, AB245 et AB247 en question et demande à l'assemblée de se prononcer quant au le don.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés le don de la Poste à la CCB71 par **Délibération n°26/2021.**

Votes :

10 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

✚ Point CCAS :

- **Apéritif « remise de récompenses aux jeunes diplômés »**

13 jeunes diplômés se sont fait connaître. Ils viennent accompagnés, ce qui portera à 37 le nombre de personnes en plus à l'apéritif, soit un total de $50+37 = 87$ personnes.

- **Organisation du repas**

Prévu pour 50 personnes.

L'invitation a été relayée auprès des personnes de plus de 70 ans, des conseillers municipaux, des présidents d'associations, des employés communaux, du chef de centre des pompiers, des deux bénévoles de la commune Evelyne et Pascal COLAS.

Une consultation va être faite auprès d'un traiteur.

- **Choix des colis**

Le fournisseur « Les chocolats du cœur » a été retenu.

La commande sera composée de 41 colis à 20 € et de 2 colis à 12 €.

Point sur les impayés du logement communal

Monsieur le Maire rend compte des « impayés » de la location du logement communal : un total de 2 408 € reste dû par la locataire qui n'a jamais réglé ni caution, ni loyer.

Une procédure de mise en demeure de justifier l'occupation du logement est en cours avec l'huissier Maître TOUILLIER. Ceci permettra de mettre un terme au bail, de récupérer, nettoyer et réutiliser le logement. Les frais engendrés par le nettoyage, le travail de l'huissier, le déménagement des affaires restes, sont à la charge de la locataire. La Trésorerie a bloqué la somme de 2 408 € sur le compte bancaire de la locataire.

Retour sur la réunion avec les associations

Tous les représentants d'associations de la commune étaient présents.

Afin de relancer l'activité des associations post-covid, la commune met à disposition gratuitement la première location de la salle des fêtes.

Retour sur la réunion avec les agriculteurs

Quatre personnes étaient présentes pour huit convoquées au total.

La réunion a permis de discuter des différents points positifs et négatifs rencontrés sur la commune par les agriculteurs.

Questions diverses

- Achat d'un souffleur de feuilles (Christine)
- Monsieur le maire explique la teneur de ses rendez-vous avec Madame KOHLER dont un des enfants est scolarisé en IME. Elle a reçu un courrier indiquant que son enfant ne pouvait plus être scolarisé faute d'enseignant. Monsieur le maire a fait courrier à la sénatrice Madame UNTERMAIER pour l'informer et demander son appui pour trouver solution.
- Les travaux de bibliothèque commenceront semaine 42.

Le Maire lève la séance à 23h00.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire, Jean-Michel FROMONT